

# LES ANNONCES DE LA SEINE

Jeudi 10 janvier 2008 - Numéro 2 - 1,15 Euro - 89<sup>e</sup> année



Jean-Amédée Lathoud,  
Pierre Bédier,  
Jean Lory, Valérie Pécresse,  
Alain Nuée, Philippe Billon,  
Bernadette Dupont  
et Christian de Lavernée

## Rentrée solennelle de la cour d'appel de Versailles

**L**e cycle des rentrées a débuté cette année avec l'audience solennelle de la cour d'appel de Versailles qui s'est déroulée le 8 janvier 2008 en présence de hautes personnalités au premier rang desquelles Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Valérie Pécresse, Bernadette Dupont, Sénateur et première adjointe au maire de la ville du Roi Soleil ainsi que le Préfet des Yvelines, Christian de Lavernée.

Jean-Amédée Lathoud, Procureur général, a défendu le travail et la mobilisation des magistrats des parquets du ressort lors des émeutes survenues au cours de l'année écoulée et a tenu

à leur exprimer ainsi qu'à tous les fonctionnaires qui les assistent, sa reconnaissance, son soutien et son admiration pour le travail accompli dans l'intérêt du bien public.

Le Premier président de la juridiction versaillaise, Alain Nuée, a quant à lui évoqué la réforme de la carte judiciaire, préalable d'une profonde réflexion sur l'organisation judiciaire. Il a ensuite formé le vœu que "le législateur fasse primer le souci de la qualité de la justice sur toute autre considération".

Jean-René Tancrède

## JOURNAL OFFICIEL D'ANNONCES LÉGALES - INFORMATIONS GÉNÉRALES, JUDICIAIRES ET TECHNIQUES

bi-hebdomadaire habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne  
12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS - Téléphone : 01.42.60.36.35 - Télécopie : 01.47.03.92.15  
Internet : [www.annonces-de-la-seine.com](http://www.annonces-de-la-seine.com) - E-mail : [as@annonces-de-la-seine.com](mailto:as@annonces-de-la-seine.com) - [as@annonces-de-la-seine.fr](mailto:as@annonces-de-la-seine.fr)  
FONDATEUR EN 1919 : RENÉ TANCRÈDE - DIRECTEUR : JEAN-RENÉ TANCRÈDE

## Petit prince et Cesare Beccaria

par Patrick Michaud



**P**etit Prince : Je vous remercie d'avoir bien voulu participer au débat sur l'obligation de déclaration de soupçon imposée aux avocats, obligation que vous avez déjà critiquées dans votre ouvrage *Des délits et des Peines* sous le chapitre IX intitulé : *Sur les accusations secrètes*.

Mes confères vous connaissent et savent que vous êtes un des pères fondateurs de notre droit pénal et nos étudiants citent vos maximes qui sont les piliers de notre justice.

Je rappelle quelques principes posés par Beccaria dans *Des délits et des Peines* :

- "Nullum crimen nulla poena sine lege" (en français : Pas de crime, pas de punition sans loi) aujourd'hui qualifié de principe de légalité :

"La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée."

Déclaration des droits de l'homme et du Citoyen du 26 août 1789, art. 8 appelé la non rétroactivité de la loi pénale plus sévère.

"Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi et selon les formes qu'elle a prescrites." (ibidem, art. 7)

- "La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société." (ibidem, art. 5)

- "Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il soit déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne sera pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi." (ibidem, art. 9) traduit par la présomption d'innocence.

Ces principes sont aujourd'hui les piliers de notre justice.

**Cesare Beccaria** : Merci Petit Prince de votre invitation et mes premiers propos sont tristes en constatant l'absence du Barreau de France dans ce fondamental débat de société.

Ensuite, mes amis et moi même avons écrit de vives critiques sur les "accusations secrètes".

Comme je l'ai écrit :

"Les accusations secrètes sont un abus manifeste, mais consacré dans plusieurs nations. Elles n'y sont nécessaires qu'en conséquence de la faiblesse du gouvernement. Elles rendent les hommes faux et perfides. Celui qui peut soupçonner un délateur dans son concitoyen, y voit bientôt un ennemi ; on s'accoutume à masquer les sentiments, et l'habitude que l'on contracte de les cacher aux autres, fait bientôt qu'on se les cache à soi-même.

Malheureux les hommes dans cette triste situation ! Ils errent sur une vaste mer, occupés uniquement de se sauver des délateurs ; l'incertitude de l'avenir couvre pour eux d'amertume le moment présent.



Cesare Beccaria D.R.

Privés des plaisirs si doux de la tranquillité et de la sécurité, à peine quelques instants de bonheur répandus çà et là sur leur malheureuse vie, et dont ils jouissent à la hâte et dans le trouble, les consolent-ils d'avoir vécu".

En conclusion vous, les héritiers des Lumières, vous, les gardiens du curseur des libertés que faites-vous donc pour faire barrage aux hommes de l'ombre, ceux qui se soumettent à l'esprit de l'ordonnance criminelle de Colbert et veulent remettre en cause votre indépendance ?

2008-10